

## "Gilets jaunes": les entreprises appelées à contribuer à l'effort

Paris, France | AFP | jeudi 06/12/2018 - 19:18 UTC+1 | 678 mots

par Boris CAMBRELENG / Selim CHTAYTI

Pour désamorcer la crise des "gilets jaunes", des responsables politiques de la majorité ont appelé jeudi les entreprises à participer à une hausse du pouvoir d'achat, mais au-delà d'une prime de fin d'année sur une base volontaire, celles-ci sont réticentes.

"Il faut que les entreprises prennent aussi leur responsabilité. Lorsque j'entends (le président du Medef) Geoffroy Roux de Bézieux vouloir la hausse du SMIC et demander à l'État de la financer seul, je me dis que les irresponsables ne sont pas que politiques", a tweeté le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand (LREM).

"Cher Richard Ferrand, c'est le ras-le-bol fiscal qui est la cause de cette crise. L'augmentation de 1,8% du SMIC sera prise en charge à 100% par les entreprises. Si on doit aller plus loin, il faut baisser les impôts", lui a répondu le président du Medef, également sur Twitter.

Le député LREM Joël Giraud, rapporteur du budget 2019, a estimé de son côté que "les très grandes entreprises", dont le gouvernement "ne perçoit pas, au contraire des PME et ETI, le rôle dans la reprise de l'économie, peuvent à mon avis personnel être mises à contribution".

Le gouvernement doit en effet "trouver 4 milliards de recettes (ou d'économies) afin de ne pas dévier de la trajectoire prévue de la dette" en compensant l'annulation des hausses de taxes sur les carburants, relève M. Giraud.

Le PDG d'Orange, Stéphane Richard, a rétorqué sur FranceInfo ne pas aimer "l'idée que les grandes entreprises c'est un tas d'or dans lequel on peut puiser finalement à sa guise", arguant qu'elles "sont sur des marchés très concurrentiels".

Les représentants des patrons, qui refusent tout alourdissement de leurs charges ou de la pression fiscale, se disent en revanche ouverts au versement d'une prime de fin d'année sur une base volontaire, à condition qu'elle soit défiscalisée et exempte de charges sociales.

L'idée, déjà avancée fin novembre par les chefs d'entreprise du mouvement Ethic et mise sur la table mercredi par le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, a reçu l'aval du Premier ministre Édouard Philippe, du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire et de son homologue des Comptes publics, Gérard Darmanin.

### - Calendrier serré -

La prime serait plafonnée et ne compterait pas pour la retraite, la rendant neutre pour les caisses de l'État.

Elle a fait l'objet d'une concertation à Bercy entre les représentants patronaux et M. Le Maire qui leur a demandé "s'ils étaient prêts à s'engager dans cette voie d'une prime totalement désocialisée et défiscalisée: ils y sont prêts", a annoncé le ministre, lors d'un discours au 5e Sommet de l'Économie organisé par le magazine Challenges.

M. Le Maire a ajouté souhaiter que "le plus grand nombre d'entreprises puisse verser cette prime au plus grand nombre de salariés en reconnaissance de leur travail, de leur efficacité et de leur engagement au service de leur entreprise".

"Si les entreprises, et nous les encourageons à le faire, peuvent mieux redistribuer la différence entre le capital et le travail, j'y suis personnellement favorable", a déclaré de son côté M. Darmanin sur France Inter.

Les représentants des organisations patronales ont salué l'initiative. "C'est une mesure que nous portons depuis des années", a martelé François Asselin, président

de la CPME, ajoutant que son organisation souhaite une prime allant "jusqu'à 1.000 euros net de charges", tout en reconnaissant que "beaucoup d'entreprises n'auront pas la possibilité de la proposer pour le moment".

Le plafond de 1.000 euros est "une limite symbolique mais le gouvernement dit ne pas vouloir créer d'effets d'aubaine, où le treizième mois serait remplacé par cette prime", a fait savoir Alain Griset, président de l'U2P (artisans et commerçants).

Un versement avant la fin de l'année va être compliqué tant le délai est court. "La prime va être difficile à mettre en œuvre entre le 17, date de l'examen du projet de loi de finances (en deuxième lecture à l'Assemblée), et le 31 décembre. Mais peut-être que certaines entreprises ne vont pas attendre pour le faire", a relevé M. Griset. Actuellement, le versement de ce type de prime n'est pas prévu par la loi.

bur-sch-boc/fka/sd